

AVIS PUBLIC  
(article 126 LAU)

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT

NUMÉRO 25-161

CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Je donne avis de ce qui suit, aux termes de l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le lundi 18 août 2025, le conseil municipal a adopté un premier projet de règlement dont le titre apparaît ci-haut.
2. Ce projet de règlement a pour objet d'assujettir la délivrance d'un permis de lotissement ou de construction à la conclusion d'une entente entre un promoteur et la Ville portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux.

3. Description du territoire :

Toutes les zones constituant les agglomérations de Saint-Félicien et de Saint-Méthode, selon le règlement de zonage 18-943.

4. Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 4 septembre 2025, à compter de 16 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Félicien (1209, boulevard du Sacré-Cœur), 3<sup>e</sup> étage (salle du conseil). L'objet de cette assemblée est de donner des explications sur le contenu du projet de règlement. Au cours de cette assemblée, un représentant du conseil expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
5. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau du Service du greffe de la Ville de Saint-Félicien, au 1209, boulevard du Sacré-Cœur, à Saint-Félicien, du lundi au vendredi, aux heures normales d'ouverture ou sur le site Internet de la Ville dans l'onglet Règlements / Règlements en projet.

FAIT ET DONNÉ à Saint-Félicien, ce 22<sup>e</sup> jour d'août 2025.

M<sup>e</sup> Louise Ménard, avocate  
Greffière

(Publié dans le journal l'Étoile du Lac, édition du 28 août 2025)

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, M<sup>e</sup> LOUISE MÉNARD, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QUE J'AI AFFICHÉ LE PRÉSENT AVIS PUBLIC CONCERNANT LE RÉGLEMENT 25-161 AU TABLEAU D'AFFICHAGE À L'HÔTEL DE VILLE LE 28<sup>e</sup> JOUR D'AOÛT 2025.

CET AVIS A FAIT L'OBJET D'UNE PARUTION DANS LE JOURNAL L'ÉTOILE DU LAC, EN DATE DU 28 AOÛT 2025.

---

M<sup>e</sup> LOUISE MÉNARD, GREFFIÈRE